|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Voies Navigables de France**  Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval – Unité Territoriale Boucles de la Seine | Date :  Référence : |
| **INSPECTION COMMUNE PRÉALABLE** |

**Avant le début du chantier, le chargé du suivi de chantier VNF doit procéder avec les responsables d'entreprise(s) extérieure(s) et/ou d'équipe(s) en régie, à une inspection commune préalable** des lieux de travail, des installations qui s'y trouvent et du matériel éventuellement mis à la disposition de la (ou des) entreprise(s) et/ou équipe(s) intervenante(s).

**Dans le cas d'intervention d'entreprise(s) extérieure(s) avec ou sans régie, chaque intervenant informe son CHSCT, au minimum 3 jours avant, de la date de l'inspection commune préalable.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du chantier** | **Adresse du chantier** |
|  |  |
| **Dates de début et de fin de chantier** | |
| Du au | |

**Localisation :** (éventuellement sur plan)

* Délimiter le secteur du chantier
* Matérialiser les zones de ce secteur qui peuvent présenter des dangers pour les travailleurs
* Indiquer les voies de circulation que sont autorisés à emprunter les travailleurs, véhicules et engins de toute nature appartenant aux entreprises extérieures et/ou équipes en régie
* Localiser les installations sanitaires, vestiaires et locaux de restauration
* Définir les voies d'accès aux locaux et installations mis à la disposition des travailleurs
* Localiser les locaux et emplacements pour le stockage des matériels et le stationnement des véhicules des entreprises extérieures et/ou équipes en régie et définir les moyens pour matérialiser ces zones
* Identifier les réseaux existants
* Définir les raccordements aux réseaux existants sur le site des matériels, installations et dispositifs introduits par les entreprises extérieures et/ou équipes en régie

**Consignes et instructions particulières au lieu du chantier :**

(Consignes en vigueur sur le lieu du chantier : en cas d'incendie, règles de circulation, port de certains équipements de protection spécifiques, ...)

* Préciser les consignes propres à l'entreprise utilisatrice VNF et s'appliquant au chantier, notamment le permis de feu, l'attestation de consignation/déconsignation, le protocole de sécurité, les règles de circulation, …

**Analyse des risques / Détermination des mesures de prévention :**

* Décrire les tâches à accomplir, les matériels utilisés et les modes opératoires afin de détecter les phases d'activités dangereuses
* Repérer les risques d'interférence entre les activités, les installations et les matériels et décider des mesures de prévention à mettre en œuvre
* Planifier les différentes phases du chantier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, le chargé du suivi de chantier VNF et les responsables d'entreprise(s) et/ou d'équipe(s) procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels. | | |
| **Phase d'activité dangereuse - description - moyen utilisé** | **Risque lié à l'interférence** | **Mesure de prévention** |
|  |  |  |

**Participants à l'inspection commune préalable**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Entreprise/Équipe** (Nom des entreprises utilisatrice et extérieure(s) et équipe(s) en régie) | **Représentant** | | **Signature** |
| Nom & Prénom | Fonction |
|  |  |  |  |